



FORMAPACA

GRANDISSONS ENSEMBLE

Prévention et sécurité en entreprise





Le mot du Président



La sécurité et la prévention ont toujours fait partie des gènes du Groupe Berto et sont mises en avant au quotidien pour le bénéfice de nos équipes.

Que ce soit du point de vue humain ou du point de vue financier, les enjeux peuvent être considérables. Ce choix stratégique nous pousse ainsi chaque jour à proposer notre expertise à l'ensemble de notre clientèle.

Notre savoir-faire acquis depuis plus de 20 ans nous permet une compréhension et une adaptation aux besoins des clients.

Nos formations et nos conseils sont en effet élaborés sur mesure en fonction des besoins et des contraintes de nos clients.

Soucieux d'accompagner et de faire évoluer nos stagiaires, nous mettons en œuvre des solutions adaptées et innovantes pour répondre aux évolutions de votre métier pour rester compétitifs et se conformer aux réglementations en vigueur.

Norbert Zoppi,
président du Directoire du Groupe Berto

La formation et le conseil : une approche très opérationnelle

Formapaca, une entreprise du Groupe Berto, est spécialisée dans la formation et l'accompagnement des professionnels et des collectivités dans le domaine de la sécurité au travail et de la prévention des risques.

Organisés en 3 pôles :

- Formation

- Conseil

- Contrôles et maintenances réglementaires,

nous proposons des formations et prestations très opérationnelles, orientées « terrain », en adaptant notre pédagogie en fonction de vos besoins et de vos attentes. Notre engagement est basé sur la traçabilité et le suivi des actions, et ce, sur l'ensemble du territoire national.

Des formations et des conseils adaptés aux spécificités du client

Au travers du savoir-faire développé par Formapaca, nous pouvons mettre en place des accompagnements liés à votre activité visant à l'amélioration des compétences et à la prévention des risques de vos salariés.

Un engagement dans une démarche de qualité et d'amélioration continue

Formapaca a engagé depuis plusieurs années une démarche de référencement en tant qu'organisme de formation et a ainsi obtenu le label DATADOCK, afin de répondre aux exigences de méthodes de formations reconnues.

Afin de répondre à l'évolution de la formation professionnelle, Formapaca a fait le choix d'engager une démarche de certification qualité et d'amélioration continue.

La certification QUALICERT a été obtenue selon un référentiel reconnu par le CNEFOP.

FORMATIONS

S'engager dans la prévention
et agir face aux risques

ACCOMPAGNER VOS CONDUCTEURS ADOPTER UN COMPORTEMENT SÉCURITÉ	4
FORMER LES CONDUCTEURS À LA CONDUITE ÉCONOMIQUE	5
ANIMER UNE CAUSERIE OU UNE RÉUNION SÉCURITÉ	6
MENER UNE VISITE SÉCURITÉ POUR FAIRE CHANGER LES COMPORTEMENTS À RISQUES	7
RÉALISER UNE ANALYSE D'ACCIDENT DU TRAVAIL & DE LA CIRCULATION - L'ARBRE DES CAUSES	8
ÉLABORER UN CONSTAT AMIABLE	9

ACCOMPAGNER VOS CONDUCTEURS ADOPTER UN COMPORTEMENT SÉCURITÉ

PUBLIC & DURÉE

Conducteurs VL, PL,
SPL - Formation de 7 heures.

SESSION

Le Formateur intervient dans la cabine avec votre conducteur, sur son véhicule attiré.

OBJECTIFS

- ▶ Améliorer la qualité de conduite de vos conducteurs afin de réduire les accidents de travail, de circulation et de marchandises.
- ▶ Accompagner vos conducteurs vers une prise de conscience et le besoin d'adopter un comportement sécurité lors des opérations de conduite, chargement et déchargement de marchandises.
- ▶ Savoir analyser et gérer le risque routier.
- ▶ Anticiper les informations de l'environnement de conduite.
- ▶ Rappeler la réglementation liée au chronotachygraphe, le cadre légal (Règlementation Sociale Européenne, Code du travail, Code de la route) et les réglementations transport.

LES PLUS

- ⊕ Une animation interactive, alternant théorie et mise en pratique immédiate.
- ⊕ L'échange, la clé de l'implication du conducteur.
- ⊕ Une formation pratique illustrée d'exemples concrets observés en temps réel.

OUTIL PÉDAGOGIQUE

- Document d'évaluation de votre conducteur par le formateur.

CHAMPS D'INTERVENTION (liste non exhaustive)

- Réglementation : chronotachygraphe, code de la route, réglementation transport...
- Chargement & déchargement
- EPI
- Conduite
- Relation client

DÉROULEMENT D'UNE SESSION

- ▶ Accompagnement de votre conducteur en cabine par un formateur: vérification des documents de bord et installation au poste de conduite, conduite, chargement, déchargement.
- ▶ Formation à la conduite défensive : définition, enjeux et techniques.
- ▶ Amélioration de l'exécution des opérations de manutention : sensibilisation aux risques, recherche des gestes et postures sécurité, EPI...
- ▶ Gestion clients : permettre à votre conducteur de connaître les bases d'une relation client positive et d'une communication efficace.
- ▶ Rédaction d'un rapport d'accompagnement et échange autour de ce qui a été observé. Votre conducteur signe le rapport et s'engage sur le changement de son comportement à risque.
- ▶ Établir conjointement des axes d'amélioration qui pourront être évalués lors d'une autre session d'accompagnement.

FORMER LES CONDUCTEURS À LA CONDUITE ÉCONOMIQUE

OBJECTIFS

- ▶ Minimiser l'impact de l'activité sur l'environnement.
- ▶ Comprendre le fonctionnement de son véhicule pour l'utiliser de façon optimale.
- ▶ Avoir un comportement et une conduite éco-responsables.
- ▶ Appliquer les techniques de conduite rationnelle et défensive.
- ▶ Participer à la réduction des coûts liés à la consommation de carburant et l'usure du véhicule.
- ▶ Être acteur du renforcement de l'image positive de l'entreprise.

PUBLIC & DURÉE
Conducteurs VL, PL,
SPL - Formation de 7 heures.

SESSION
Le Formateur intervient dans la cabine avec votre conducteur, sur son véhicule attitré.

OUTIL PÉDAGOGIQUE

- Fiche d'évaluation du conducteur par le formateur.
- Relevé de consommation.
- Utilisation de l'ordinateur de bord et de l'informatique embarquée.

CHAMPS D'INTERVENTION (liste non exhaustive)

- Connaissance du véhicule et de sa technologie
- Entretien du véhicule
- Les pneumatiques du véhicule
- Comportement du conducteur en conduite: démarrage, circulation et arrêt, manœuvre
- Organisation des déplacements
- Règlementation : chronotachygraphe, code de la route, réglementation transport...

LES PLUS

- ✦ Une animation interactive, alternant théorie et application concrète.
- ✦ L'échange, la clé de l'implication de votre conducteur.
- ✦ Une formation pratique illustrée d'exemples concrets observés en temps réel dans le véhicule.
- ✦ Lors de cette journée, le Formateur aborde également les thèmes liés à la sécurité (risque routier, chargement, déchargement, EPI...).

DÉROULEMENT D'UNE SESSION

- ▶ Accompagnement de votre conducteur en cabine par le Formateur qui établit un rapport de conduite.
- ▶ Débriefing du rapport et échange autour de ce qui a été observé.
- ▶ Formation à la conduite rationnelle : définition, enjeux et techniques.
- ▶ Connaître son véhicule pour bien le conduire.
- ▶ Etablir conjointement des axes d'amélioration.

ANIMER UNE CAUSERIE OU UNE RÉUNION SÉCURITÉ

PUBLIC

Tout public
(Groupe de 2 à 10 personnes).

SESSION

Le Formateur intervient sur site pour préparer et co-animer avec vous la causerie ou réunion sécurité.

DURÉE

Formation de 3h
(2h de formation théorique et de validation des supports de causerie du client + 1h de causerie)

OBJECTIFS

- ▶ Savoir animer une causerie sécurité et en faire un moment convivial.
- ▶ Favoriser une communication ascendante et descendante, permettant l'échange et le partage d'informations.
- ▶ Rendre vos collaborateurs actifs, conscients et acteurs de leur sécurité et de celles de leurs collègues.
- ▶ Apprendre à structurer la réunion sécurité par l'acquisition de techniques de communication et l'utilisation des outils dédiés à la démarche prévention de l'entreprise.
- ▶ Apprendre à traiter les objections.

LES PLUS

- ✦ Une préparation de la causerie opérationnelle suivie d'une mise en pratique immédiate.
- ✦ Une animation interactive pour contribuer à développer une culture sécurité, et susciter l'intérêt et l'implication de vos collaborateurs.

CHAMPS D'INTERVENTION (liste non exhaustive)

- Règlementation Sociale Européenne et Code de la Route liés au Chronotachygraphe
- Règlementation Matière Dangereuse (ADR)
- Chargement & déchargement
- Manutention manuelle et mécanique
- Risque plain-pied
- Risque routier
- EPI
- Alcoolémie et stupéfiants
- Protocoles de sécurité
- Sécurité liée aux véhicules et conducteurs
- Documents de bord et agréments
- Approches en livraison et manœuvres
- Accidents de travail : les gestes et postures
- Sécurité dans un atelier et sur un parc
- Échange sur un accident grave
- Échange sur un « presque accident » survenu à l'un des participants ou à un collègue de travail
- Situations dangereuses
- Élaboration d'un constat amiable

DÉROULEMENT D'UNE SESSION

FORMATION THÉORIQUE

- ▶ Rappel sur les responsabilités de l'employeur et des salariés en matière d'hygiène et sécurité au travail. L'obligation de manager la sécurité en entreprise.
- ▶ Vous accompagner dans la préparation d'une causerie : délimiter le thème traité et le temps d'intervention, définir l'objectif, le message et le support.

Déterminer la cible de la causerie pour comprendre et intégrer les attentes des participants.

FORMATION PRATIQUE

- ▶ Co-animer une causerie en binôme avec le formateur : Démarrer la causerie en présentant les objectifs
- ▶ Savoir prendre la parole et instaurer un échange constructif
- ▶ Distribuer si nécessaire un support
- ▶ Valider l'information descendante et ascendante
- ▶ Clôturer la causerie : faire émerger vos collaborateurs participants pour ancrer leurs engagements et engager des actions concrètes.
- ▶ S'assurer de la bonne compréhension des informations échangées.
- ▶ Débriefing sur votre animation de causerie.

MENER UNE VISITE SÉCURITÉ POUR FAIRE CHANGER LES COMPORTEMENTS À RISQUES

OBJECTIFS

- ▶ Savoir mener des visites sécurité : une visite comportementale de sécurité (VCS) et une visite inopinée de sécurité (VIS).
- ▶ Savoir différencier ces deux types de visite.
- ▶ Savoir engager le dialogue et l'échange avec les salariés visités.
- ▶ Communiquer des messages clairs, efficaces et retenus pour faire adhérer le collaborateur au changement.
- ▶ Comprendre les avantages et les difficultés d'une visite sécurité.
- ▶ Mener une visite inopinée de sécurité pour contrôler les évolutions de comportement.

PUBLIC

Managers, Chefs d'équipe,
Responsable prévention,
Membre du CSSCT, Exploitants.

SESSION

Le Formateur intervient
au sein de votre
entreprise.

DURÉE

Formation de 7h composée
d'une formation théorique
et d'une visite sécurité
sur le terrain.

OUTIL PÉDAGOGIQUE

- Support sécurité : mode opératoire de travail du client, aide-mémoire visite sécurité de l'observateur.
- Compte-rendu de visite engageant votre collaborateur.

CHAMPS D'INTERVENTION (liste non exhaustive)

Dans le cas de visites comportementales de sécurité :

- Chargement & déchargement :
- Manutention, Risque plain-pied
- EPI
- La sécurité dans un atelier et sur un parc

Dans le cas de visites inopinées de sécurité :

- Vérifier les changements des comportements à risques du collaborateur
- Alcoolémie et stupéfiants
- Les documents de bords et agréments

LES PLUS

- ✦ Une mise en pratique immédiate de la formation théorique.
- ✦ Une prise de conscience du risque en situation par votre salarié.
- ✦ La visite sécurité, un outil dédié au changement de comportement.
- ✦ Un déroulé de visite sécurité éprouvé et utilisé par nos clients.

DÉROULEMENT D'UNE SESSION

FORMATION THÉORIQUE

- ▶ Savoir différencier la Visite Comportementale de Sécurité (VCS) de la Visite Inopinée de Sécurité (VIS).
- ▶ Enjeux et objectifs de la visite sécurité : qui la réalise et quand, durée de la visite et thèmes analysés / points de contrôle.
- ▶ Savoir anticiper les appréhensions du salarié visité : réactions, communication positive...

FORMATION PRATIQUE

- ▶ Réaliser la visite : observer, conduire des entretiens pour amener à réfléchir sur ses actes.
- ▶ Répertorier les écarts et déterminer les mesures de prévention adéquates.
- ▶ Rédiger le compte-rendu de visite.
- ▶ Révision des fiches de postes, procédures, modes opératoires de travail et protocoles de sécurité le cas échéant.

RÉALISER UNE ANALYSE D'ACCIDENT DU TRAVAIL & DE LA CIRCULATION - L'ARBRE DES CAUSES

PUBLIC

Préventeur, Formateur, Responsable HSE, Exploitant, Membres CSSCT.

SESSION

Le Formateur intervient au sein de votre entreprise.

OBJECTIFS

- ▶ Comprendre l'intérêt d'analyser un accident ou presque-accident.
- ▶ Savoir maîtriser et animer l'analyse d'accident : l'Arbre des Causes, une analyse qualitative à la recherche de causes racines.
- ▶ Ouvrir le dialogue entre l'encadrement, le personnel d'exécution et le CSSCT pour progresser sur la culture sécurité.

LES PLUS

- ⊕ Un apprentissage de l'arbre des causes au travers de la mise en situation sur des cas concrets d'accidents en présence de la victime.
- ⊕ Faire prendre conscience à la victime de l'évitabilité de l'accident.
- ⊕ Identifier des combinaisons de facteurs d'accidents de manière objective.
- ⊕ Une démarche active de prévention des risques professionnels.
- ⊕ Un support d'analyse d'accident éprouvé.

OUTIL PÉDAGOGIQUE

- Support Arbre des Causes : résumé des circonstances de l'accident, liste des faits qui ont entraîné l'accident, point de vue de la victime, plan d'actions, entretien avant reprise.

CHAMPS D'INTERVENTION (liste non exhaustive)

- L'accident de travail
- L'accident de circulation
- L'accident de marchandises transportées
- Le presque-accident

DÉROULEMENT D'UNE SESSION

- ▶ Les principes d'une analyse d'accident :
 - Groupe de travail : l'encadrement, les membres du CSSCT, des collaborateurs témoins de l'accident, le service sécurité, les formateurs et la victime.
 - Cadre d'observation : l'individu, l'activité, les matériels utilisés, le milieu où s'est déroulé l'événement, les méthodes.
 - Recueil des faits : description objective de l'accident se limitant aux faits.
 - Recherche de l'enchaînement des causes : la méthode de l'arbre des causes.
 - Mise en évidence et formulation des facteurs potentiels d'accidents.
 - Actions à mener : formulation et choix des mesures à prendre.
- ▶ Prise de conscience par la victime de l'évitabilité de l'accident.
- ▶ Savoir gérer un groupe de travail.
- ▶ Savoir poser les questions et reformuler.
- ▶ Mise en pratique à partir d'exemples d'accidents concrets de votre entreprise.
- ▶ Les actions de prévention et mesures à prendre pour supprimer le risque.
- ▶ Effectuer un suivi des actions et mesures mises en place.

ÉLABORER UN CONSTAT AMIABLE

OBJECTIFS

- ▶ Réduire le nombre et le coût de vos sinistres afin de baisser votre prime d'assurance.
- ▶ Aider à l'élaboration du constat amiable pour réduire la responsabilité de votre conducteur.
- ▶ Préparer votre conducteur à affronter une situation stressante et à faire face aux différents comportements des personnes impliquées dans l'accident.

PUBLIC

Tout public
(Groupe de 2 à 10 personnes).

SESSION

Le Formateur intervient sur site pour former à la rédaction d'un constat amiable lors d'un accident de la circulation.

DURÉE

Formation théorique et pratique de 7h

CHAMPS D'INTERVENTION (liste non exhaustive)

- Accident de la circulation responsable et non-responsable, avec ou sans blessé, dommages aux biens inertes.

LES PLUS

- ⊕ Préserver les intérêts de vos conducteurs et par conséquent de votre société.
- ⊕ Le service Sinistre maîtrise les conventions automobiles passées entre assureurs (IDA, IRSA, IRCA ou droit commun).
- ⊕ Faire valoir cette formation auprès des assureurs pour baisser vos primes d'assurance.
- ⊕ Une formation théorique sur le constat amiable complétée de jeux de rôle et de mises en situation d'accident.

DÉROULEMENT D'UNE SESSION

DÉCOUVRIR EN PROFONDEUR LE CONTENU D'UN CONSTAT AMIABLE

Le constat prévoit des situations d'accidents et détermine préalablement les responsabilités juridiques de chaque personne impliquée. Nous apprenons à vos conducteurs à connaître les rubriques qui engendrent une responsabilité totale, partielle ou nulle, à réaliser un croquis explicite illustrant tous les facteurs pesant sur l'évènement, et à rédiger des observations pertinentes.

ACQUÉRIR LES BONS RÉFLEXES SUITE À UN ACCIDENT

Relever les informations clés sur le lieu de l'accident : numéro d'immatriculation du véhicule impliqué, nom de son assureur, photos des lieux et véhicules impliqués, coordonnées des témoins de l'accident.

SAVOIR VÉRIFIER L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LE TIERS

Signer le constat amiable si le conducteur est d'accord avec les informations mentionnées par le tiers. Savoir émettre des réserves lorsque vous ne constatez pas de dégât sur le lieu de l'accident.

APPRENDRE À FAIRE FACE À TOUS LES COMPORTEMENTS DE TIERS

Adopter les bons réflexes en cas de délit de fuite, de refus d'établir un constat amiable, de désaccord sur la façon de relater les faits.

PRESTATIONS

Application des outils & des méthodes
de prévention

DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ & DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	11
ÉLABORER UN DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	12
ÉLABORER UN PROTOCOLE SÉCURITÉ & UN PLAN DE CIRCULATION PROPRE À CHAQUE ENTREPRISE D'ACCUEIL	13
CONSTRUIRE DES MODES OPÉRATOIRES DE TRAVAIL EN SÉCURITÉ	14
CONSEILLER A LA SÉCURITÉ POUR LE TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES DANGEREUSES (ADR)	15
PARTICIPATION AU CSSCT POUR RENFORCER SON EFFICACITÉ	16
RÉALISER DES CONTRÔLES D'ALCOOLÉMIE ET/OU DE STUPÉFIFIANT EN SITUATION	17
HOTLINE ACCIDENT DE CIRCULATION & SINISTRES SUR MARCHANDISES	18
DÉCLARATION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL & MALADIES PROFESSIONNELLES À LA SÉCURITÉ SOCIALE	19
CONCEVOIR UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION	20

DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ & DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

OBJECTIFS

- ▶ Répondre aux obligations légales de l'employeur vis-à-vis de ses salariés (Art R 4121-1 et suivants & Art L 4111-1 et suivants du Code du Travail), notamment respecter les principes de prévention et d'obligation de résultat en matière de sécurité.
- ▶ Apporter les outils nécessaires pour mettre en place un système de management de la Santé et de Sécurité au Travail, et l'intégrer aux autres systèmes de management de l'entreprise.
- ▶ Augmenter la performance de l'entreprise dans la prévention des risques afin de diminuer les accidents du travail et les maladies professionnels et améliorer les conditions de travail.
- ▶ Réduire les coûts liés à la sinistralité et leurs conséquences judiciaires potentielles (TASS, Pénal).

PUBLIC

Comité de direction, responsable sécurité, directeur de sites. Toute personne impliquée dans la mise en place et la mise en œuvre d'un management de la Santé-Sécurité au Travail

ACCOMPAGNEMENT

Le Formateur intervient au sein de votre entreprise.

LES PLUS

- ⊕ Un système de management de la santé et de la sécurité au travail qui s'intègre à la culture de votre entreprise et à son mode de fonctionnement.
- ⊕ Un projet fédérateur de changement concret appliqué à votre entreprise qui requiert pédagogie, participation et collaboration.
- ⊕ Le système de management de la sécurité intègre le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels comme étant le socle de la prévention des risques en entreprise.

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

PHASE DE DÉCOUVERTE

Réaliser ensemble un inventaire de ce qui existe en matière d'analyse des risques professionnels, de prévention, de politique et d'actions sécurité au sein de votre entreprise. Comprendre vos instances de pilotage et de gouvernance. Identifier les liens entre le système de management de la sécurité et les autres systèmes de management en place.

PHASE DE DIAGNOSTIC ET DE PRÉCONISATIONS

Identifier les écarts entre vos pratiques actuelles en matière de sécurité et vos objectifs. Etablir ensemble un plan d'actions prioritaire visant à réduire, maîtriser et prévenir les risques professionnels identifiés.

PHASE DE FORMALISATION DE L'ENGAGEMENT SÉCURITÉ

Formaliser l'engagement de la direction de votre entreprise dans sa démarche santé et sécurité au travail. Créer un comité de pilotage du projet de la mise en place du système de management de la santé et de la sécurité au travail. Sensibiliser l'ensemble de vos salariés à ce projet.

PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME

Vous accompagner dans l'élaboration des documents sécurité et supports adéquats, dans l'animation des groupes de travail. Mettre en place des indicateurs de performance pour contrôler l'efficacité du système de management de la sécurité mis en place.

OPTION : AUDIT DU SYSTÈME

Après un temps d'expérimentation, Formapaca peut vous proposer d'auditer votre système de management de la santé et de la sécurité au travail afin de vérifier son efficacité et vous proposer des actions correctives le cas échéant.

ÉLABORER UN DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

VOUS ÊTES...

Directeur de site, DRH,
Responsable sécurité
ou intervenant sécurité,
Responsable QHSE,
Chargé de prévention,
Membres du CSSCT.

LES PLUS

- ✚ Disposer d'un document unique d'évaluation des risques professionnels cohérent, fonctionnel et traçable.
- ✚ Une maîtrise du processus d'inventaire et de classement des risques.
- ✚ Une analyse qui intègre la pénibilité et les risques psychosociaux.

OUTIL PÉDAGOGIQUE

- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

OBJECTIFS

- ▶ Répondre aux exigences légales (Articles L.4121-3 et R. 4121-1 et suivants du Code du Travail) imposant à l'employeur l'identification et le classement des risques professionnels ainsi que la mise en place d'actions de prévention.
- ▶ Regrouper en un seul support les données issues de l'analyse de risques auxquels sont exposés vos collaborateurs ainsi que les mesures de prévention qui en découlent.
- ▶ Définir un plan d'actions pour réduire les risques professionnels, améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail de vos collaborateurs.
- ▶ Réduire les coûts liés aux accidents de travail, aux maladies professionnelles et à l'absentéisme.

CHAMPS D'INTERVENTION (liste non exhaustive)

- Risques pandémiques
- Risques physiques et chimiques
- Risques et contraintes liés au travail
- Risques liés à la co-activité
- Risques liés à la circulation et aux déplacements routiers
- Risques liés aux déplacements sur sites
- Risques liés à l'intensité et à la complexité du travail
- Risques liés aux horaires de travail difficiles
- Risques psychosociaux
- Risques liés à la pénibilité
- Risques liés aux addictions

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

1. PRÉPARER LA DÉMARCHE

Formapaca vous accompagne afin de présenter à vos équipes le projet et l'importance de l'évaluation des risques professionnels. Elaborer le Document Unique est une démarche participative.

- Constitution d'un groupe de travail incluant le CSSCT.
- Regroupement des informations utiles : registre et analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles, plans de prévention, compte rendu inspection du travail,...
- Découper la structure en Unités de Travail (U.T.) : votre entreprise compte plusieurs collaborateurs

qui ne sont pas tous exposés aux mêmes risques. L'analyse des risques professionnels se fera selon les différentes situations de travail.

2. ÉVALUER LES RISQUES

L'évaluation des risques nécessite une analyse des situations réelles de travail de vos salariés :

- Observations
- Entretiens avec les salariés (si besoin)

Le groupe de travail se réunit pour rédiger les résultats de l'évaluation.

3. ÉLABORER UN PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION

Préconiser des moyens adaptés de prévention pour éviter les risques et/ou limiter leurs impacts sur la santé de vos collaborateurs.

4. METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS

Identifier les actions déjà mises en place par unité de travail et celles à prévoir.

5. RÉÉVALUER LES RISQUES SUITE AUX ACTIONS RÉALISÉES

Le groupe de travail s'assure de l'efficacité de chaque moyen de prévention mis en place. La réévaluation des risques permet de corriger le programme annuel de prévention si ce dernier ne remplit pas ses objectifs. Cette réévaluation devra faire l'objet d'une mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

ÉLABORER UN PROTOCOLE SÉCURITÉ & UN PLAN DE CIRCULATION PROPRE À CHAQUE ENTREPRISE D'ACCUEIL

OBJECTIFS

- ▶ Répondre aux exigences légales (Articles L. 4141-1 et suivants du Code du Travail) imposant à l'employeur l'élaboration d'un protocole de sécurité préalable à toute opération et qui se substitue pour les opérations de chargement et de déchargement, au plan de prévention, et d'un plan de circulation.
- ▶ Rédiger le protocole sécurité et le plan de circulation pour votre structure.
- ▶ Rassembler les informations utiles à l'évaluation des risques générés par l'opération de circulation, de chargement et de déchargement sur vos sites.
- ▶ Établir les mesures de prévention et de sécurité qui doivent être observées à chacune des phases de sa réalisation.
- ▶ Prévenir les accidents pouvant survenir à l'occasion des opérations de chargement et de déchargement et de circulation sur vos sites.

VOUS ÊTES...

Directeur de site, DRH,
Responsable sécurité
ou intervenant sécurité,
Responsable QHSE,
Chargé de prévention,
Membres du CSSCT.

OUTIL PÉDAGOGIQUE

- Protocole de sécurité
- Plan de circulation de l'entreprise

CHAMPS D'INTERVENTION (liste non exhaustive)

- Opération de chargement et déchargement
- Circulation sur les sites

LES PLUS

- ✦ Des protocoles sécurité éprouvés et utilisés par nos clients.
- ✦ Le plan de circulation, un outil efficace dans la prévention des risques.

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

ÉTABLIR VOS PROTOCOLES SÉCURITÉ

- Relever ensemble toutes les informations utiles à l'évaluation des risques, générées par les opérations de chargement et déchargement.
- Déterminer les mesures de prévention et de sécurité à observer.
- Dater et signer les protocoles établis entre votre entreprise et l'entreprise extérieure.

ÉTABLIR VOTRE PLAN DE CIRCULATION SUR VOTRE SITE

- Réaliser un plan de masse de vos bâtiments.
- Recenser les moyens de transport et de déplacement sur votre site.

- Identifier les situations en co-activité (chariot électrique, piéton, camion, voiture) et définir les mesures de prévention.
- Déterminer et tracer sur votre plan les différents flux de circulation. Éviter les retournements et les marches arrière par la circulation à sens unique et limiter les distances de mise à quai pour les poids-lourds.
- Formaliser les résultats avec un plan de circulation et les signalisations à disposer sur votre site (bâtiments et leur affectation, parking, point de rassemblement du personnel, sens de la circulation, panneau réglementation de la vitesse, panneau port des EPI, panneau interdiction, emplacement des postes de chargement...).

ÉLABORER DES MODES OPÉRATOIRES DE TRAVAIL EN SÉCURITÉ

Les modes opératoires et l'analyse poussée de risques, véritables outils de prévention, adaptés à votre métier.

VOUS ÊTES...

Directeur de site, DRH,
Responsable sécurité ou
intervenant sécurité, Responsable
QHSE, Chargé de prévention,
Responsable logistique ou de parc.

OBJECTIFS

- ▶ Répondre aux exigences légales (Art. L4141-1 du Code du Travail) imposant à l'employeur de former, avant toute embauche, les travailleurs aux risques liés à leur activité et les mesures pour y remédier.
- ▶ Évaluer et traiter les risques et dangers en cohérence avec le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.
- ▶ Sensibiliser vos collaborateurs aux bonnes pratiques et aux risques de leur métier.
- ▶ Proposer des modes opératoires pertinents et performants en adéquation avec la réalité du métier de vos collaborateurs.
- ▶ Réduire les accidents de travail (et maladies professionnelles) et de circulation et leurs conséquences

LES PLUS

- ✚ Une prestation pratique, interactive illustrée de nombreux exemples et de retours d'expériences pertinents.

OUTIL PÉDAGOGIQUE

- Étude personnalisée et rédaction du mode opératoire de votre entreprise.

CHAMPS D'INTERVENTION DU GROUPE BERTO (liste non exhaustive)

- Manutention manuelle
- Manutention mécanique
- Levage et manutention
- Chargement & déchargement
- EPI

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

- ▶ Audit de l'existant: analyse des modes opératoires existants.
- ▶ Mener une réflexion commune sur les activités et tâches de vos collaborateurs concernés.
- ▶ Évaluer conjointement les dangers et les risques auxquels vos collaborateurs vont être exposés durant leurs missions.
- ▶ Rédaction du mode opératoire: les bonnes pratiques à mettre en place pour que votre collaborateur effectue son travail en toute sécurité.
- ▶ Axe d'amélioration et pistes de progrès sur les documents de prévention (la formation « *Élaborer un document unique d'évaluation des risques* » peut compléter la prestation).

CONSEILLER A LA SÉCURITÉ POUR LE TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES DANGEREUSES (ADR)

OBJECTIFS

- ▶ Répondre aux exigences légales concernant le transport de marchandises dangereuses (Chapitre 1.8.3. de l'ADR et article 6 de l'arrêté TMD)
- ▶ Examiner au sein de votre entreprise le respect des règles relatives au transport de marchandises dangereuses.
- ▶ Conseiller votre structure dans les opérations concernant le transport terrestre de marchandises dangereuses.

VOUS ÊTES...

Une entreprise dont l'activité est le transport de marchandises dangereuses.

LES PLUS

- ⊕ Une aide expérimentée à la prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement du transport de marchandises dangereuses.
- ⊕ Une garantie d'être conforme à la réglementation en vigueur.
- ⊕ Le Conseiller à la sécurité de Formapaca se déclare à la préfecture comme étant le conseiller à la sécurité matière dangereuse de votre entreprise.

DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

- ▶ Accompagner dans la recherche des moyens à mettre en œuvre pour que votre entreprise respecte la réglementation ADR.
- ▶ Contrôler la présence à bord de vos véhicules des documents et des équipements de sécurité et leurs conformités avec la réglementation ADR.
- ▶ Conseiller sur les moyens de transport et sur le matériel utilisé par votre entreprise.
- ▶ Examiner les règles relatives au chargement, déchargement et transport de marchandises dangereuses.
- ▶ Établir des modes opératoires et former vos équipes aux modes opératoires définis.
- ▶ Réaliser un audit et rédiger le rapport annuel sur les activités de votre entreprise relatives aux matières dangereuses et en lien avec les réglementations ADR.
- ▶ Analyser les incidents ou accidents en rapport avec les marchandises dangereuses. Rédiger le rapport d'accident et ses modalités de traitement.
- ▶ Participer à la mise en place de mesures de prévention pour éviter la répétition d'accidents ou d'incidents.
- ▶ Former vos collaborateurs pour satisfaire l'obligation de formation des intervenants conformément au chapitre 1.3 de l'ADR.

PARTICIPATION AU CSSCT POUR RENFORCER SON EFFICACITÉ

VOUS ÊTES...

Directeur de site, DRH,
Président du CSSCT.

OBJECTIFS

- ▶ Répondre aux exigences légales en termes de sécurité et de conditions de travail (Art. L 236-2 du Code du Travail).
- ▶ Maîtriser le fonctionnement, le rôle, les limites d'actions du CSSCT.
- ▶ Accompagner et conseiller le CSSCT lors de ses réunions obligatoires et exceptionnelles.
- ▶ Contribuer à la protection de la santé et de la sécurité, l'amélioration des conditions de travail des salariés de votre entreprise.

LES PLUS

- ⊕ L'appui d'un expert sécurité.
- ⊕ Un accompagnement de l'employeur et des représentants du personnel.
- ⊕ Une aide expérimentée pour trouver les meilleures solutions concernant l'organisation matérielle et l'environnement de travail de vos salariés.

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

PRÉPARATION DU CHSCT

- ▶ Découvrir votre entreprise : analyse du document unique d'évaluation des risques, visite de l'établissement, prise de connaissance des projets en cours.
- ▶ Rappeler le champ d'action du CSSCT et ses missions.
- ▶ Préparer les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS CHSCT

- ▶ Participer à l'animation de la réunion en tant qu'expert sécurité : débats, avis, échanges.
- ▶ Assister votre CSSCT sur des questions à l'ordre du jour qui abordent des problématiques sécurité nouvelles.

- ▶ Accompagner votre entreprise sur des projets modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail de vos salariés.
- ▶ Accompagner le CSSCT en cas de réunion exceptionnelle organisée suite à un accident de travail ou un presque-accident.
- ▶ Participer à titre consultatif aux enquêtes du CSSCT.
- ▶ Assister dans la rédaction du bilan de la situation générale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail dans votre entreprise.
- ▶ Collaborer à la mise en place du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

RÉALISER DES CONTRÔLES D'ALCOOLÉMIE ET/OU DE STUPÉFIANT EN SITUATION

OBJECTIFS

- ▶ Répondre aux exigences légales (Art. L4141-1 du Code du Travail) qui mettent à la charge de l'employeur une obligation de sécurité. Ainsi les conséquences de la consommation d'alcool ou de stupéfiant doivent être évaluées, prévenues et contrôlées.
- ▶ Mettre en place une culture de prévention des risques dans votre entreprise.
- ▶ Savoir réaliser un contrôle d'alcoolémie ou de stupéfiant dans le cadre légal.
- ▶ Savoir réagir face à un salarié sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiant.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Pour toute entreprise souhaitant mettre en place une politique de prévention des risques liés à l'alcool, à la consommation de stupéfiant et à leurs effets et conséquences.

CHAMP D'INTERVENTION

Risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiant, un facteur aggravant du risque professionnel.

LES PLUS

- ⊕ Une mise en pratique immédiate de la formation théorique.
- ⊕ Un mode opératoire éprouvé.
- ⊕ Une démarche préventive collective associée à la prise en charge des salariés victimes d'addiction.

INTERVENTION

FORMATION THÉORIQUE

- ▶ Savoir définir les postes sensibles, pour lesquels l'alcool et les stupéfiants exposent les personnes et les biens à des dangers.
- ▶ Impliquer le CSSCT dans la modification du règlement intérieur et du document unique d'évaluation des risques.
- ▶ Vous conseiller sur les démarches à suivre pour réaliser un contrôle : convocation de votre salarié, information de votre salarié de ses droits et devoirs,...
- ▶ Apprendre à réagir face à un salarié positif aux tests
- ▶ Être sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant sur son lieu de travail est une faute et met en

danger votre salarié et ses collègues. Vous devez prévenir les situations dangereuses : arrêt des activités en cours de votre salarié, mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé, sanction disciplinaire...

FORMATION PRATIQUE

Réaliser un alcootest ou un test salivaire

Vous préparer et vous accompagner dans la réalisation d'alcootest et test salivaire auprès de vos salariés.

Compléter la fiche de test préventif d'alcoolémie ou de stupéfiant avec les résultats et les signatures des personnes contrôlées.

HOTLINE ACCIDENT DE CIRCULATION & SINISTRES SUR MARCHANDISES

Aide à la rédaction du constat amiable

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Pour tout accident ou accrochage sur votre véhicule, celui d'un tiers, sur des objets inertes (portail, poteau, pilier,...) ou des casses de marchandises.

FONCTIONNEMENT

Un numéro dédié du lundi au samedi de 7h du matin à 19h. Au moment de l'accident ou de l'accrochage, votre conducteur contacte immédiatement le service Hotline qui l'aidera dans la démarche à suivre.

OBJECTIFS

- ▶ Aider à l'élaboration du constat amiable pour réduire la responsabilité de votre conducteur.
- ▶ Réduire le nombre et le coût de vos sinistres afin de baisser votre prime d'assurance.
- ▶ Accompagner votre conducteur dans une situation de stress.
- ▶ En accord avec vous, réaliser des arrangements à l'amiable avec le tiers.
- ▶ Vous alerter immédiatement du sinistre.
- ▶ Vous informer si le conducteur est récidiviste.

LES PLUS

- ⊕ Le service Hotline maîtrise les conventions automobiles passées entre assureurs (IDA, IRSA, IRCA ou droit commun).
- ⊕ Un impact significatif sur vos primes d'assurance.
- ⊕ Une traçabilité et transmission des statistiques d'accidents (périodicité à définir conjointement) : conducteurs récidivistes, circonstances et périodicités des accidents...
- ⊕ Le service Hotline peut se présenter comme faisant partie de votre société ou comme étant une société extérieure (ou assureur).

CHAMPS D'INTERVENTION

- Accident de la circulation
- Litiges marchandises transportées

INTERVENTION DU SERVICE HOTLINE DÉDIÉ

INSTRUCTION DES DOSSIERS SINISTRES

1. Enregistrement du sinistre : votre conducteur nous contacte lorsque le sinistre intervient. Le service Hotline conseille et aide votre conducteur à la rédaction du constat avec pour objectif premier, de tenter de minimiser ses responsabilités.

Le service Hotline recueille alors les informations nécessaires à la constitution du dossier : date et lieu du sinistre, personnes impliquées. Il a un rôle de conseil auprès de votre conducteur.

2. Le service Hotline évalue rapidement les responsabilités et une éventuelle fourchette de coût du préjudice. Le service Hotline se base sur les éléments du dossier, les témoignages recueillis. Cela va lui permettre de juger votre degré de

responsabilité.

Dans le cas où la responsabilité de votre conducteur est 100% engagée et avec votre accord, le service Hotline peut essayer de trouver un arrangement à l'amiable avec le tiers.

3. En parallèle, vous prévenir pour vous informer du sinistre

INSTRUCTION DES DOSSIERS MARCHANDISES

Lors du chargement ou déchargement, pour tout dommage sur marchandise (marchandise cassée, souillée, volée ou manquante), la procédure suivante est à respecter :

Votre conducteur appelle la Hotline pour signaler le litige. Le service Hotline lui indique la démarche à suivre pour limiter votre responsabilité.

DÉCLARATION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL & MALADIES PROFESSIONNELLES À LA SÉCURITÉ SOCIALE

OBJECTIFS

- ▶ Répondre aux exigences légales (Art. L441-2 du Code de la Sécurité Sociale) imposant à l'employeur de déclarer un accident du travail dont est victime un de ses salariés dans les 48 heures.
- ▶ Savoir distinguer ce qui relève d'un accident du travail ou non.
- ▶ Savoir motiver des réserves, repérer et traiter les arrêts abusifs.
- ▶ Réduire votre taux de cotisation Accident de Travail.
- ▶ Connaître les coûts forfaitaires de chaque Accident de Travail ou Maladie Professionnelle.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Pour tout accident de travail (AT) de vos salariés ou maladies professionnelles (MP).

FONCTIONNEMENT

Un numéro dédié du lundi au samedi de 7h du matin à 19h. Dès que votre entreprise a connaissance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, vous contactez immédiatement le Gestionnaire AT qui vous aidera dans la démarche à suivre.

CHAMPS D'INTERVENTION

- Accident du travail
- Accident de trajet
- Maladies professionnelles.

LES PLUS

- ✚ Le gestionnaire AT maîtrise le Code de la Sécurité Sociale.
- ✚ Une transmission périodique des statistiques d'accidents du travail et maladies professionnelles (nombre, circonstance, taux de fréquence, taux de gravité...) vous permettra de réaliser des actions de prévention.

INTERVENTION DU SERVICE DÉDIÉ

DÉCLARATION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

- ▶ Prise de connaissance de l'accident du travail
Lorsqu'un de vos salariés déclare un accident du travail, contactez le gestionnaire AT qui vous guidera dans les démarches à suivre vis-à-vis de la Sécurité Sociale, de vos salariés et de votre entreprise.
- ▶ Savoir réagir face à des arrêts de travail de complaisance
Le gestionnaire AT peut vous accompagner pour faire procéder à une contre-visite par un médecin contrôleur ou saisir le médecin conseil de la CPAM afin de vérifier la véracité de l'arrêt de travail.

DÉCLARATION DES MALADIES PROFESSIONNELLES

- ▶ Prise de connaissance de la maladie professionnelle
- ▶ Réagir suite à la déclaration d'une maladie professionnelle faite par le salarié et transmis par la CPAM dans un délai de 15 jours.
- ▶ Renseigner conjointement les enquêtes demandées par la CPAM.
- ▶ Savoir émettre des réserves suite à une décision de la CPAM.

CONCEVOIR UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION

VOUS ÊTES...

Directeur de site, DRH,
Responsable sécurité
ou intervenant sécurité,
Responsable QHSE, Chargé
de prévention, Responsable
logistique ou de parc,
Responsable Communication.

OBJECTIFS

- ▶ Sensibiliser collectivement vos collaborateurs aux risques professionnels.
- ▶ Contribuer à faire évoluer les mentalités, les attitudes et comportements pour réduire les accidents et incidents.
- ▶ Diffuser un message clair pour que le public le comprenne et y adhère.
- ▶ Rappeler les faits, les conséquences et les moyens en place pour réduire les risques.
- ▶ Renforcer la culture sécurité au sein de votre entreprise.

LES PLUS

- ✚ Des messages visuels et simples illustrés avec vos visuels qui permettent de toucher votre cible.
- ✚ Des messages testés et éprouvés adaptés à votre cible.
- ✚ Des campagnes de prévention multi-supports pour une diffusion optimale.

CHAMPS D'INTERVENTION

- Réglementation
- Chargement & déchargement
- Manutention
- Risque plain-pied
- Risque routier
- EPI
- Alcoolémie et stupéfiants
- Sécurité liée aux véhicules et matériels
- Approches en livraison
- Accidents de travail : les gestes et postures
- Sécurité dans l'atelier et sur le parc

DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

1. AUDIT PRÉALABLE DE L'EXISTANT

Un Rdv est fixé avec vous afin de collecter les documents, les supports de communication et les modes opératoires existants afin de créer une campagne prévention adaptée à la culture sécurité de votre entreprise. Un échange avec vous permet aussi de déterminer les risques les plus accidentogènes au sein de votre structure sur lesquels il vous faut communiquer.

2. CONCEPTION DE LA CAMPAGNE

- Définition du sujet à traiter, de la cible, du message et des supports.
- Définition du rétro planning.

- Mise en forme des supports de communication que vous diffuserez au sein de votre entreprise.

3. VALIDATION DE LA CAMPAGNE PAR VOS SOINS.

Supports fournis :

- La campagne sous format PPT
- Des QCM et leurs corrections
- Un flash sécurité à joindre au bulletin de paye
- Une affiche sécurité à joindre au bulletin de paye et à placarder dans vos locaux
- Des modèles de texto sécurité



FORMAPACA
GRANDISSONS ENSEMBLE